



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE – ARRONDISSEMENT DE TOURS
Mairie de NEUILLÉ-PONT-PIERRE
RÉUNION DU 15 MAI 2018

Date de convocation du
Conseil Municipal :
9 mai 2018

❖ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION DE CONSEIL (27 Mars 2018)**

Le Procès-verbal de la réunion du 27 Mars 2018 est adopté, à la majorité (1 Abstention).

❖ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION DE CONSEIL (26 Avril 2018)**

Le Procès-verbal de la réunion du 26 Avril 2018 est adopté, à la majorité (1 Abstention).

❖ **N°2018_039 CHARGES TRANSFEREES DES COMMUNES VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINE CHOISILLES – PAYS DE RACAN 2018.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le rapport, ci-annexé, établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan lors de sa réunion du 14 mars 2018,
- **D'ADOPTER** le montant de l'attribution :
 - Négative de fonctionnement de **31 449,42€**À verser par la commune de NEUILLE-PONT-PIERRE à la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan fixés à **31 449,42€** pour l'année 2018.

❖ **N°2018_040 DENOMINATION DE LA RUE LIEU-DIT LE PONT**

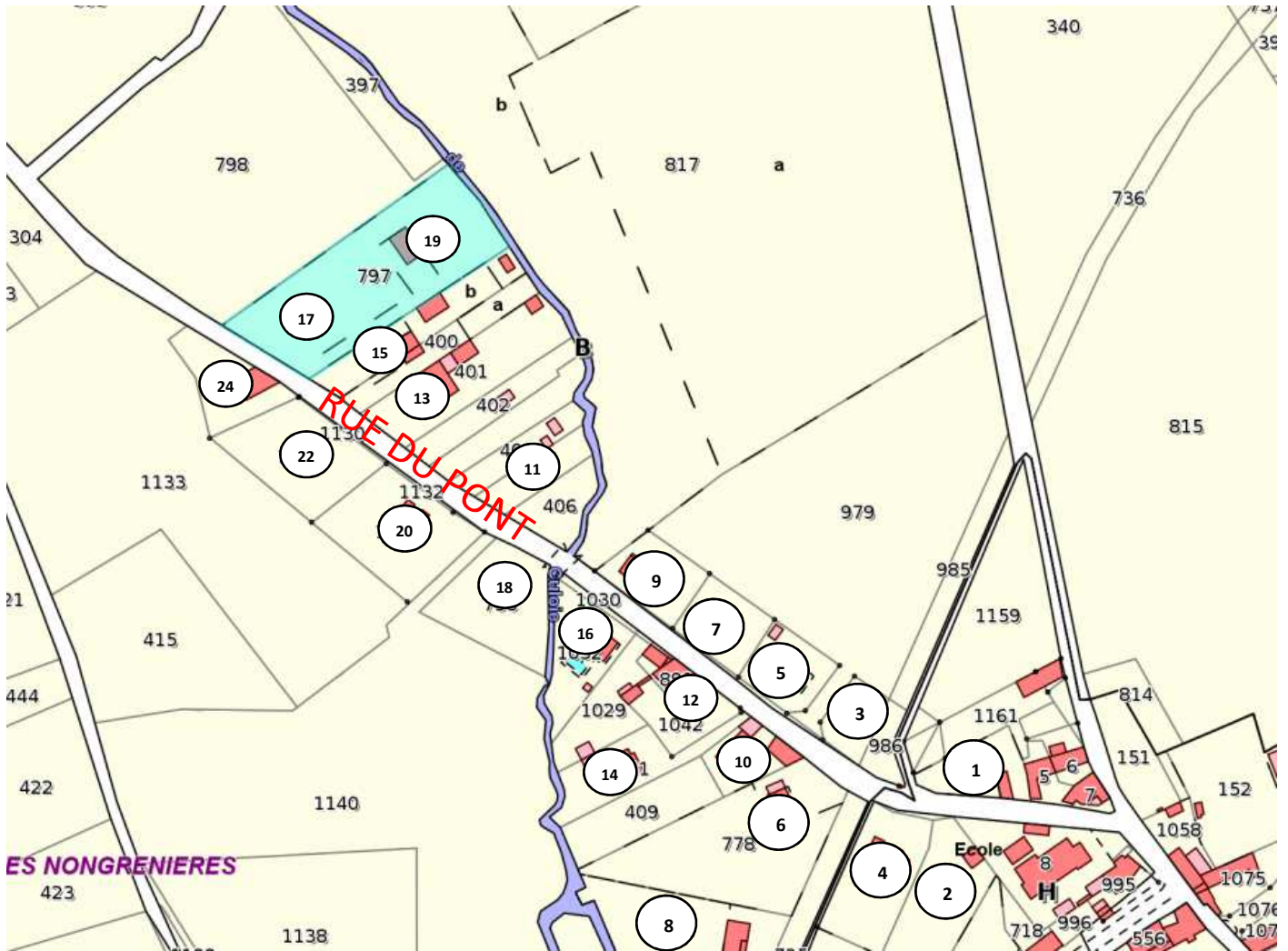
Monsieur Le Maire expose :

Suite à la construction de plusieurs habitations en agglomération sur la voie communale N°1, il convient de nommer la rue allant de la Rue des Juifs vers la sortie de l'agglomération direction St Paterne Racan.

Ce secteur ayant déjà la dénomination LE PONT, Monsieur Le Maire propose de nommer cette voie : La RUE DU PONT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de nommer une partie de la Voie communale N°1 en agglomération RUE DU PONT et de numéroter les habitations selon le plan ci-dessous :



❖ N°2018_041 CLASSEMENT DE CHEMINS RURAUX EN VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **DECIDE** le classement dans la voirie communale des chemins ruraux suivants :
 - Le chemin rural N°62, chemin des fosses blanches devenu depuis la Rue des Fosses blanches intégralement située en agglomération ;
 - Le chemin rural N°53 à la Billarderie, chemin menant au futur complexe sportif, future voie communale après création du complexe ;
 - le chemin rural N°124 dit « du cimetière ».
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

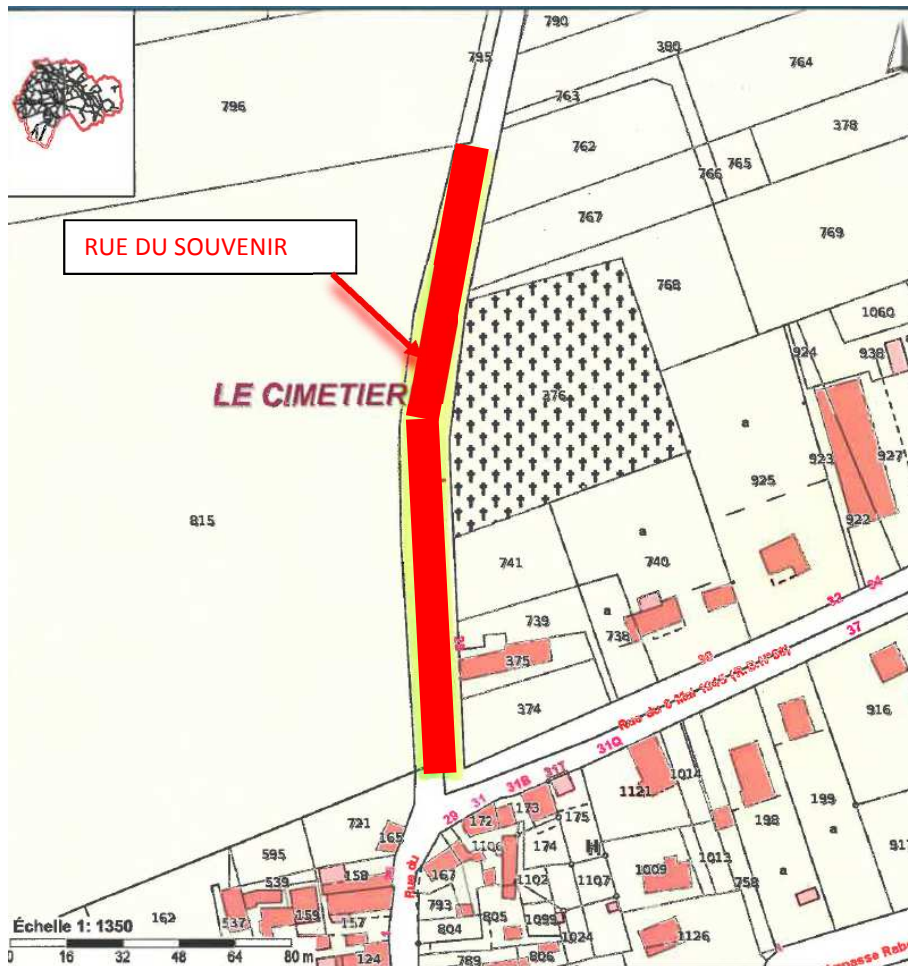
❖ N°2018_042 DENOMINATION CHEMIN RURAL DU CIMETIERE

Monsieur Le Maire expose :

Suite à la création de la voie communale allant au cimetière, il convient de nommer la rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de nommer cette rue : **RUE DU SOUVENIR**.



Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du 12 Janvier 2016 :

Etat des décisions du Maire dans le cadre de ses délégations de l'article 2122-22 du CGCT accordées par délibération du 12 janvier 2016 :

Concessions

- **2018 – 004Dec** : concession N°167-2018-004 du 29/03/2018, au titre d'une concession nouvelle columbarium case N°6 au nom de Mme Françoise BONSENS, concession de 15 ans. La concession est accordée moyennant la somme totale de 510,00€.
- **2018 – 005Dec** : concession N°432-2018-R-01 du 26/04/2018, au titre d'un renouvellement de concession tombe N°112 carré 2 au nom de M. Gérard CHEVREAU, pour la concession CHEVREAU-LEBLANC de 50 ans. La concession est accordée moyennant la somme totale de 350,00€.
- **2018 – 006Dec** : concession N°167-2018-005 du 25/04/2018, au titre d'une concession nouvelle tombe N°100 carré 1 au nom de Mme Annie LADET, concession de 50 ans. La concession est accordée moyennant la somme totale de 350,00€.
- **2018 – 007Dec** : concession N°167-2018-006 du 25/04/2018, au titre d'une concession nouvelle tombe N°99 carré 1 au nom de Mme Annie LADET, concession de 50 ans. La concession est accordée moyennant la somme totale de 350,00€.

❖ INFORMATIONS DIVERSES

- Foire aux fromages le 26/05/2018 inauguration à 15h
- Don du sang le 19/05/2018 de 9h00 à 12h30
- Inauguration de la Marianne de St Roch le 19/05/2018 à 10h30
- Vernissage aux Musée des Beaux Arts le 24/05 à 17H30

- Une enquête a été lancée sur « La Mobilité en toute simplicité » : initié par la communauté de communes de Racan. Mobil'Ages est un processus expérimental de transport solidaire. Une offre de transport basée sur le bénévolat d'habitants du territoire qui sur un trajet habituel, ou sur du temps libéré, acceptent de transporter des personnes avec leur véhicule. Et une demande de transport possible pour aller faire des courses, se rendre à un rendez-vous, visiter un(e) ami(e),... Ce service s'adresse en premier lieu aux personnes retraitées qui n'ont pas ou plus de moyen de transport pour se déplacer.

❖ **DETERMINATION DE LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Le Mardi 12 Juin 2018 à 20h00.